

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/10892
1er mars 1973
FRANCAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

LETTRE DATEE DU 28 FEVRIER 1973, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE
SECURITE PAR LES REPRESENTANTS PERMANENTS PAR INTERIM DU PANAMA ET DU
PEROU AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Les soussignés, membres du Conseil de sécurité, demandent qu'au cours des séances que le Conseil tiendra à Panama et qui seront consacrées à l'"Examen des mesures propres à maintenir et à renforcer la paix et la sécurité internationales en Amérique latine, conformément aux dispositions et aux principes de la Charte", le Conseil de sécurité invite, conformément à l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, Son Excellence Monsieur Héctor Gros Espiell, secrétaire général de l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et les fonctionnaires du secrétariat de cet organisme qui l'accompagneront.

Le représentant permanent par intérim
du Panama,

(Signé) Didimo RIOS

Le représentant permanent par intérim
du Pérou,

(Signé) Ricardo Walter STUBBS
